

**PROVINCE DE QUÉBEC
COLLÈGE MONTMORENCY
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la **355^e** assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le 4 mai, à 17 heures via TEAMS.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames Rébecca Joyal
Louise Lacoste
Mélanie Laflamme
France Lamarche
Lyne Larouche
Martine Lavoie
Tracy Audrey Perrault
Christiane Pichette
Catherine Provost
Suzie Ranger
Annie Saint-Germain
Brianna Teupe

Messieurs Robin Blanchet
Tarik-Alexandre Chbani
Jean-Philippe Martin
Olivier Simard

INVITÉS PRÉSENTS :

Mesdames Marilyn Doucet
Marie-Eve Dupuis-Roussil
Isabelle Grelier
Isabelle Legault
Kathleen Lebeuf
Catherine Parent

Messieurs Simon Lavoie
Marc Meilleur
Benoît Mercier

ABSENTS :

Mesdames Johanne Allaire
Marie-Anne Perreault

Monsieur Jérôme Cormier

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal de la 354^e assemblée ordinaire : corrections et approbation**
- 3. Affaires découlant de ce procès-verbal**
- 4. Rapport du directeur général**
- 5. Points de décision**
 - (d) 5.1 Plans de formation
 - 5.1.1 Technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment, voie de spécialisation : Estimation en construction (221.DA)
 - 5.1.2 Technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment, voie de spécialisation : Évaluation immobilière (221.DB)
 - (d) 5.2 Diplômes d'études collégiales (DEC) – Sanction des études

- 5.2.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – recommandations de sanction
- 5.2.2 Attestations d'études collégiales (AEC)
- (d) 5.3 Services spécialisés en hygiène et salubrité (entretien ménager) – AO-2021-04
- (d) 5.4 Avis de motion – révision du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs
- (d) 5.5 Composition des sous-comités du C.A.
- (d) 5.6 Recommandations du comité de gouvernance et d'éthique – droit de vote lors du renouvellement de mandat des hors-cadres

6. Points d'information

- (d) 6.1 Devis d'évaluation: Paysage et commercialisation en horticulture ornementale (153.CO)
- (d) 6.2 Portrait de la population étudiante, hiver 2021
- (d) 6.3 Frais sessionnels, automne 2021
- (d) 6.4 Budget MAOB
- (d) 6.5 Ombudsman
- 6.6 Planification stratégique | Horizon 2026 – suivi des démarches
- (d) 6.7 Ouverture des caméras
- (d) 6.8 Conclusion des recommandations sur l'inclusion
- 6.9 Revue de l'incident BLC
- 6.10 Compte-rendu des rencontres des sous-comités du C.A.

7. Correspondance et communications écrites

8 Varia

1. Adoption de l'ordre du jour

Après constat du quorum, la présidente du Conseil, madame Christiane Pichette, déclare l'assemblée ouverte. Madame Marie-Eve Beauregard agit comme secrétaire de l'assemblée.

La présidente souhaite la bienvenue aux nouvelles administratrices : Tracy Audrey Perrault, issue des entreprises du secteur d'études techniques et Catherine Provost, issue des détenteurs de DEC secteur d'études techniques.

Un point de décision est ajouté à l'ordre du jour : 5.6 – Recommandations du comité de gouvernance et d'éthique – droit de vote lors du renouvellement de mandat des hors-cadres.

La séance débute par l'intervention de M. Marc Meilleur, président du syndicat des employés-es du Collège Montmorency qui expose brièvement le contexte des négociations pour les employés de soutien et dépose une correspondance adressée aux membres du Conseil d'administration.

Les points suivants sont présentés en début d'assemblée afin de permettre aux invités de quitter la rencontre :

- 6.6 – Planification stratégique
- 6.8 – Conclusion des recommandations sur l'inclusion
- 6.9 – Revue de l'incident BLC

Il est proposé par : M. Robin Blanchet

Appuyé par : Mme Martine Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la 355^e assemblée.

2. Adoption du procès-verbal de la 354^e assemblée ordinaire : correction et approbation

Il est proposé par : Mme Lyne Larouche

Appuyé par : Mme Annie Saint-Germain

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 354^e assemblée ordinaire.

3. Affaires découlant de ce procès-verbal

Le directeur général effectue un suivi de certaines décisions prises lors de la dernière assemblée :

- Nomination du membre issu des détenteurs de DEC secteur d'études techniques : Comme convenu lors de l'assemblée du 9 février 2021, les membres du Conseil ont été appelés à se prononcer sur la recommandation du comité de sélection, formé de membres du comité de gouvernance et d'éthique, afin de pourvoir au poste vacant de membre issu des titulaires de DEC dans le secteur d'études techniques. La candidate ayant été recommandée est Mme Catherine Provost, diplômée en techniques de physiothérapie.

Un rapport d'information est déposé suivant le vote qui a eu lieu du 30 mars au 6 avril 2021. Le vote s'est effectué par courriel, tel que permis par l'article 3.11 du Règlement de régie interne (numéro 1) pour assurer la présence de cette nouvelle administratrice lors de l'assemblée du 4 mai 2021.

Les administrateurs ont unanimement recommandé la désignation de Mme Catherine Provost pour occuper le poste de membre issu des titulaires de DEC dans le secteur d'études techniques pour un mandat de trois (3) ans débutant le 4 mai 2021.

- Octroi d'un contrat pour le service d'ombudsman au Collège et dépôt du suivi des recommandations de l'ombudsman (sera traité au point 6.5)
 - Résultats du sondage de l'Association des étudiantes et étudiants de Montmorency (AGEM) sur l'ouverture des caméras (sera traité au point 6.7)
-

4. Rapport du Directeur général

Le Directeur général fait rapport aux membres quant aux éléments suivants :

- Bilan de la situation Covid au Collège
 - Planification de la rentrée d'automne 2021
 - Télétravail pour les membres du personnel
 - Planification de l'espace
 - Budget du gouvernement du Québec
 - Plan québécois des infrastructures
 - Modernisation du complexe de sécurité incendie
 - Financement du projet de redressement des toitures
 - Devis scolaire
 - Négociations des conventions collectives
 - Cérémonie de remise de diplômes
-

5. Points de décision

(d) 5.1 Plans de formation

La directrice des études présente les modifications apportées aux plans de formation du programme Technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment (221.D0) qui s'inscrivent dans les travaux réalisés à la suite du bilan d'implantation de novembre 2020.

Les ajustements aux grilles de cours ont été adoptés par le Conseil d'administration le 9 février 2021.

Il est porté à l'attention des membres du Conseil d'administration que toute mention d'objectifs, de savoirs et de savoir-faire qui auraient pour effet que des notions et des savoirs relevant des langues

anglaise et française courantes (orthographe d'usage, grammaire, syntaxe, vocabulaire non spécialisé) se trouvent dans les contenus de cours de la formation spécifique a été retirée des descriptions institutionnelles des plans de formation, faisant suite à une recommandation de la Commission des études le 14 avril dernier.

CONSIDÉRANT le pouvoir du ministre de fixer les objectifs et standards des programmes et le pouvoir du Collège de déterminer les activités d'apprentissage pour la composante de formation spécifique dans les programmes d'études techniques, en vertu de l'article 11 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

CONSIDÉRANT l'obligation du Collège d'adopter et de rendre publique une description des objectifs, des standards et des activités d'apprentissage dans chaque programme en vertu de l'article 17 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

CONSIDÉRANT les travaux menés par le département et le comité de programme pour apporter les modifications proposées aux plans de formation;

CONSIDÉRANT la recommandation du département et du comité de programme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des études;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : M. Jean-Philippe Martin

Appuyé par : Mme Louise Lacoste

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPROUVER les plans de formation des deux voies de spécialisation du programme de Technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment (221.D0).

5.5.1 Technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment, voie de spécialisation : Estimation en construction (221.DA)

La directrice des études dépose le plan de formation modifié.

5.5.2 Technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment, voie de spécialisation : Évaluation immobilière (221.DB)

La directrice des études dépose le plan de formation modifié.

(d) 5.2 Sanction des études

La directrice des études soumet aux administrateurs la liste vérifiée par le registraire du Collège des personnes qui satisfont aux conditions d'obtention du diplôme d'études collégiales. Suite à leur approbation, cette liste sera soumise au ministre de l'Enseignement supérieur afin qu'il décerne un diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste.

5.2.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – Recommandations de sanction

La Direction des études s'assure de la conformité des dossiers avec les exigences du ministère de l'Enseignement supérieur. Le Collège peut donc recommander la sanction des études à toutes les étudiantes et tous les étudiants dont le nom apparaît sur la liste.

CONSIDÉRANT que la Direction des études s'est assurée de la conformité des dossiers des étudiantes et des étudiants avec les exigences du Ministère;

CONSIDÉRANT la liste des recommandations de sanction des études présentée;

Il est proposé par : M. Robin Blanchet

Appuyé par : Mme Mélanie Laflamme

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RECOMMANDER au ministre de l'Enseignement supérieur de décerner un diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent sur la demande de sanction déposée sous la cote CA20/21.355.5.2.1.

5.2.2 Attestations d'études collégiales (AEC)

La directrice de la formation continue et des services aux entreprises présente pour information la liste des étudiants ayant terminé des AEC et pour lesquels une attestation d'études collégiales est décernée par le Collège.

(d) **5.3 Services spécialisés en hygiène et salubrité (entretien ménager) – AO-2021-04**

Le contrat de services spécialisés d'hygiène et salubrité (entretien ménager) du Collège arrive à échéance le 30 juin 2021 au terme de la deuxième année optionnelle. Un appel d'offres public a été effectué pour un contrat ferme de trois (3) ans avec option de renouvellement pour deux (2) périodes subséquentes d'une année chacune.

La directrice des services financiers et des ressources matérielles sollicite les membres du Comité exécutif, afin de recommander au Conseil d'administration l'octroi du contrat au prestataire de services sélectionné.

CONSIDÉRANT que le Collège s'est prévalu de l'option de renouvellement pour une période d'un (1) an prévue au contrat d'entretien ménager et qu'elle arrive à terme au 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public # AO-2021-004 effectué pour un contrat ferme de trois (3) ans avec option de renouvellement pour deux (2) périodes subséquentes d'une année chacune;

CONSIDÉRANT le document Cahier questionnaire d'évaluation avec usage du paramètre K transmis avec les documents de l'appel d'offres en vue de faire connaître les trois (3) critères d'évaluation sur lesquels les propositions seront évaluées ainsi que la pondération appliquée;

CONSIDÉRANT que le mode d'adjudication pour l'évaluation de la qualité en vue d'une adjudication selon le prix ajusté le plus bas a été retenu en fonction de la grille d'évaluation des soumissions;

CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse de la qualité des soumissions et de la détermination du prix ajusté pour chaque soumissionnaire par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT que trois (3) prestataires de services ont déposé leur offre et qu'ils ont tous obtenu le minimum de 70 points pour passer à l'étape d'évaluation des prix;

CONSIDÉRANT que le prestataire de services ayant soumis le prix ajusté le plus bas est Les services ménagers Roy Itée;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services financiers et des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : M. Robin Blanchet

Appuyé par : Mme Mélanie Laflamme

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat de services spécialisés en hygiène et salubrité (entretien ménager) du Collège Montmorency à Les services ménagers Roy Itée au montant de :

- 3 649 898,51\$ (taxes en sus) pour les trois (3) ans fermes, soit pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024;
- 1 220 845,23 \$ (taxes en sus) pour la première année optionnelle, soit du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025;
- 1 223 028,12 \$ (taxes en sus) pour la deuxième année optionnelle, soit du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026;

pour un montant total de 6 093 771.86 \$ (taxes en sus);

DE PERMETTRE l'ajustement du nombre d'heures rattachées au contrat en fonction d'éventuels agrandissements ou événements spéciaux. La limite de ces ajustements d'horaire ne pourra toutefois excéder 10% du montant initial du contrat, soit un montant de 609 377.18 \$ (taxes en sus). Il est entendu que chaque ordre de changement devra se faire dans le respect de la délégation de pouvoir autorisée au Règlement de régie interne (numéro 1) et au Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services, de travaux de construction et à la délégation des pouvoirs dévolus aux dirigeants de l'organisme (numéro 4) du Collège.

(d) **5.4 Avis de motion – révision du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs**

Tel que requis par l'article 11 du Règlement numéro 1, la secrétaire générale donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil d'administration, la présidente du Conseil d'administration proposera d'adopter la refonte du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs.

(d) **5.5 Composition des sous-comités du C.A.**

Suivant les récentes nominations au Conseil d'administration, il est proposé de remplacer Mme Lyne Larouche qui agit à titre de membre substitut du comité de gouvernance et d'éthique et du comité des ressources humaines.

Les membres récemment entrés en fonction sont interpellés afin de connaître leur intérêt à siéger sur l'un ou l'autre de ces sous-comités. Madame Catherine Provost signale son intérêt à participer au comité de gouvernance et d'éthique pour terminer l'année 2020-2021.

Il est proposé par : Mme Lyne Larouche

Appuyé par : Mme Annie Saint-Germain

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE NOMMER Mme Catherine Provost membre du comité de gouvernance et d'éthique pour terminer l'année 2020-2021.

La nomination du membre qui joindra le comité des ressources humaines sera confirmée à la prochaine assemblée.

(d) **5.6 Recommandations du comité de gouvernance et d'éthique – droit de vote lors du renouvellement de mandat des hors-cadres**

Le droit de vote des membres internes sur la durée du mandat lors de la nomination ou du renouvellement des hors-cadres faisait partie du plan de travail du comité de gouvernance et d'éthique. Le directeur général et M. Jean-Philippe Martin ont été invités à exposer leur opinion respective sur le sujet lors d'une rencontre du comité tenue le 23 avril dernier.

Sans toutefois procéder à l'analyse de l'article 12 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, le directeur général estime que l'on doit permettre aux membres internes de se prononcer sur la durée du mandat lors de la nomination ou du renouvellement d'un hors-cadre. Ce point de vue est partagé par la directrice des études.

Le comité de gouvernance émet les recommandations suivantes :

- Lors de la nomination et du renouvellement de mandat des hors-cadres, les membres internes peuvent également voter sur la durée du mandat;

- Les résolutions sur le renouvellement (ou la nomination) et la durée du mandat font l'objet de deux (2) résolutions distinctes.

Il propose de procéder en deux (2) temps :

- Le Conseil doit adopter une résolution en faveur ou non des recommandations du comité de gouvernance;
- Si le Conseil permet le vote des membres internes sur la durée du mandat, un avis de motion sera déposé lors de l'assemblée du 15 juin 2021 pour annoncer la modification du *Règlement relatif à la nomination et au renouvellement de mandat des hors-cadres du Collège Montmorency*.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et de la directrice des études;

Il est proposé par : Mme Louise Lacoste

Appuyé par : Mme Lyne Larouche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PERMETTRE aux membres internes de voter sur la durée du mandat lors de la nomination et du renouvellement de mandat des hors-cadres.

DE MODIFIER le *Règlement relatif à la nomination et au renouvellement de mandat des hors-cadres du Collège Montmorency* afin de permettre aux membres internes de voter sur la durée du mandat lors de la nomination et du renouvellement de mandat des hors-cadres.

CA20/21-355.6/
POINTS
D'INFORMATION

6. Points d'information

(d) 6.1 Devis d'évaluation : Paysage et commercialisation en horticulture ornementale (153.CO)

Le Département de paysage et commercialisation en horticulture ornementale a manifesté le souhait de procéder à la révision de son programme dès l'année 2020-2021. Cette demande, déposée en vertu de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), a été adoptée par le Conseil d'administration le 9 février 2021.

(d) 6.2 Portrait de la population étudiante, hiver 2021

La directrice des études présente le portrait de la population étudiante au 15 février 2021 :

7213 étudiantes et étudiants fréquentaient le Collège à l'hiver 2021, après la date limite des abandons :

- 542 hors programme
- 3318 dans les programmes préuniversitaires
- 3353 dans les programmes techniques

3905 sont des filles et 3308 sont des garçons.

À l'hiver 2020, le Collège comptait 6921 étudiantes et étudiants.

6.3 Frais sessionnels, hiver 2021

Le tableau des frais de la session d'automne 2021 est déposé à titre informatif.

6.4 Budget MAOB

La directrice des services financiers et des ressources matérielles présente le budget d'investissement MAOB (mobilier, appareillage, outillage, bibliothèque). Le budget MAOB est présenté en mai afin de permettre au service de l'approvisionnement de procéder aux achats requis pour le début de la session d'automne 2021. Le budget d'investissement dans son ensemble sera présenté pour adoption en septembre lorsque les enveloppes seront confirmées. L'analyse de toutes les demandes a débuté à la

fin mars. La répartition de l'enveloppe totalise 1 820 270 \$. Le ministère de l'Enseignement supérieur accorde au Collège du financement spécifique en lien avec le développement du Plan d'action numérique. Les sommes accordées sont actuellement prévues pour cinq (5) ans, représentant un montant d'environ 1 400 000 \$ annuellement pour le Collège. Ces allocations permettent de combler les nombreux besoins en technologie de l'information, besoins qui affectent normalement l'enveloppe régulière du MAOB.

6.5 Ombudsman

Le directeur général annonce que le contrat pour le service d'ombudsman au Collège ne sera pas octroyé à Mme Hélène Richard suivant les recommandations du comité de gouvernance et d'éthique, en raison notamment de la valeur du contrat, du faible nombre de plaintes envisagées, des démarches à effectuer avant l'octroi du contrat et de la très courte période visée par le contrat.

Le Comité exécutif est d'avis que le service d'ombudsman doit être offert au Collège et qu'en ce sens, on doit poursuivre les démarches pour trouver la ressource qui occupera ce poste à l'automne. Les options suivantes sont à l'étude :

- Partenariat avec le centre de prévention de règlement des différends du Collège Ahuntsic : des vérifications seront effectuées par le directeur général;
- Service de médiation citoyenne de Laval : cette solution ne peut être retenue puisque la ressource offre uniquement des services de conciliation lors d'un conflit;
- Partenariat avec le collège Lionel-Groulx : cette solution n'est pas envisageable à court terme.

La directrice des affaires étudiantes, Mme Marie-Eve Dupuis-Roussil, la directrice des ressources humaines, Mme Isabelle Grelier, ainsi que la directrice des études, Mme France Lamarche, présentent le suivi des recommandations de l'ombudsman contenues au rapport annuel produit par Mme Pascale Legault pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. La réponse du Collège aux recommandations de l'ombudsman est déposée sur la plateforme.

6.6 Planification stratégique Horizon 2026 – suivi des démarches

Madame Kathleen Lebeuf, membre du Bureau de la planification institutionnelle et de l'innovation, expose le bilan de la démarche de la planification stratégique et annonce les prochaines activités à venir.

6.7 Ouverture des caméras

À la suggestion de Mme Brianna Teupe, un sondage a été réalisé auprès de l'Association des étudiantes et étudiants de Montmorency (AGEM) quant à l'utilisation des services à distance afin notamment de connaître les raisons pour lesquelles certains étudiants n'ouvrent pas leur caméra. La directrice des affaires étudiantes, Mme Marie-Eve Dupuis-Roussil présente les résultats de ce sondage.

Des suivis ont été effectués pour rappeler à la communauté étudiante les services disponibles et sensibiliser les équipes du Service d'aide à l'apprentissage aux données présentées. Ces données seront également considérées dans les réflexions pour la planification de la session automne 2021.

6.8 Conclusion des recommandations sur l'inclusion

Un mandat a été confié à M. Benoît Mercier, professeur de philosophie, conseiller en accommodement raisonnable et conseiller aux relations avec la communauté au Collège pour la mise en œuvre d'un plan d'action à la réussite éducative dans une approche inclusive fondée sur l'accessibilité universelle. Dans le cadre de son mandat, la communauté montmorencienne a été consultée au regard de trois grands objectifs : Informer et mobiliser notre communauté, favoriser la collaboration interpersonnelle et intégrer les ressources éducatives.

Madame Marie-Eve Dupuis-Roussil, directrice des affaires étudiantes et Mme France Lamarche, directrice des études, accompagnées de M. Mercier, exposent les grandes conclusions découlant des recommandations sur l'inclusion, la réussite et les accommodements raisonnables. Ces recommandations sont en cohérence avec les discussions dans le cadre du processus de planification stratégique du Collège. Les actions à réaliser à court terme sont également présentées.

6.9 Revue de l'incident BLC

Le directeur des technologies de l'information, M. Simon Lavoie, résume brièvement l'incident de sécurité survenu chez Berger-Levrault Canada.

6.10 Compte-rendu des rencontres des sous-comités du C.A.

Un compte-rendu des dernières rencontres du comité de gouvernance et d'éthique est présenté par Mme Louise Lacoste, présidente du comité.

CA20/21-355.7/
CORRESPONDANCE
ET
COMMUNICATIONS
ÉCRITES

7. Correspondance et communications écrites

- (d) 7.1 2021-02-08 : Correspondance de la ministre de l'Enseignement supérieur adressée à la présidente du Conseil d'administration autorisant le Collège à aliéner de gré à gré, au profit de la Ville de Laval, la parcelle de terrain correspondant au débarcadère selon les modalités prévues au projet d'acte de cession par emphytéose.
- (d) 7.2 2021-02-17 : Correspondance de la ministre de l'Enseignement supérieur adressée à la présidente du Conseil d'administration confirmant l'approbation des modifications apportées aux règles budgétaires de fonctionnement pour l'année 2020-2021 en lien avec les mesures additionnelles dans le cadre de la mise à jour économique de l'automne 2020 (investissement de 41,5 M\$ sur deux ans).
- (d) 7.3 2021-02-18 : Correspondance du sous-ministre concernant le suivi de la mise en œuvre de la demande du Ministère à l'effet d'offrir à chaque étudiante et étudiant l'opportunité de bénéficier d'activités d'enseignement ou d'activités de groupe à caractère pédagogique sur les campus plusieurs fois par mois.
- (d) 7.4 2021-02-22 : Correspondance du service de la formation préuniversitaire et de la recherche du MES confirmant qu'un groupe formé de représentants du réseau et du Ministère travaille activement à la planification et la mise en œuvre de la passation en ligne de l'épreuve uniforme de langue d'enseignement et littérature de mai 2021, solution transitoire ayant un caractère exceptionnel.
- (d) 7.5 2021-02-23 : Correspondance de la ministre de l'Enseignement supérieur annonçant que le Conseil du trésor a approuvé les modifications aux règles budgétaires de fonctionnement pour 2020-2021 en lien avec la nouvelle mesure concernant un programme temporaire de bourses pour la persévérance des étudiantes et étudiants éprouvant des difficultés scolaires dans le contexte de la crise sanitaire (1 200 \$ à 1 890 étudiantes et étudiants soit un total de 2,268 M\$ pour le réseau collégial).
- (d) 7.6 2021-02-24 : Correspondance du directeur général de la Fédération des cégeps adressée au ministre de la Santé et des Services sociaux suivant l'annonce du recrutement de 1 700 infirmières à l'international.
- (d) 7.7 2021-02-24 : Correspondance du directeur général de la Fédération des cégeps adressée à la ministre de l'Enseignement supérieur concernant la hausse des devis scolaires et des mesures de vitalité et d'attractivité.
- (d) 7.8 2021-02-24 : Correspondance de la chef du protocole du gouvernement du Québec apportant des précisions quant à la Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19 prévue le 11 mars 2021.
- (d) 7.9 2021-02-26 : Correspondance du directeur général des infrastructures, adressée au directeur général du Collège précisant l'aide financière qui sera versée afin de contribuer au financement des audits immobiliers du parc immobilier des cégeps (41 059 \$ pour 2020-2021 et 20 530 \$ pour 2021-2022).
- (d) 7.10 2021-03-04 : Correspondance du directeur général des infrastructures confirmant que l'ensemble des projets soumis dans le cadre de l'entente bilatérale intégrée (EBI) convenue entre le gouvernement fédéral et le Québec ont été approuvés par la ministre fédérale de l'Infrastructure et des Collectivités (INFC).
- (d) 7.11 2021-03-09 : Correspondance de la ministre de l'Enseignement supérieur annonçant une aide financière maximale de 7 571 000 \$ accordée au Collège pour le projet d'acquisition et d'implantation de bâtiments modulaires pour les besoins en locaux du programme d'études Techniques de sécurité incendie.
- (d) 7.12 2021-03-12 : Correspondance de la sous-ministre adjointe transmettant les nouvelles mesures d'aide octroyées par le MES destinées à soutenir les établissements collégiaux et la communauté étudiante dans le contexte de la situation sanitaire ainsi que le traitement comptable à adopter.

- (d) 7.13 2021-03-17 : Correspondance du sous-ministre adjoint concernant les préoccupations soulevées quant à la ventilation des établissements d'enseignement supérieur et rappelant les recommandations à appliquées pour compléter les mesures de prévention générale.
- (d) 7.14 2021-03-19 : Correspondance de la chef de service de la formation préuniversitaire et de la recherche concernant les modalités d'inscription à la passation de l'épreuve uniforme de langue d'enseignement et littérature de mai 2021 et le calendrier des activités.
- (d) 7.15 2021-03-29 : Correspondance du sous-ministre adjoint concernant la distribution de support visuel en lien avec le Cadre de référence de la compétence numérique, une des mesures phares du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur.
- (d) 7.16 2021-04-09 : Correspondance du sous-ministre concernant les nouvelles mesures à mettre en place dès le 12 avril en raison de l'augmentation du nombre de cas et de variants.
- (d) 7.17 2021-04-16 : Correspondance du directeur général des infrastructures confirmant l'autorisation du projet de redressement des toitures du Bloc B avant, dans le cadre de l'entente bilatérale intégrée (EBI), sa date d'approbation officielle, les détails du financement consenti ainsi que les critères à respecter afin de demeurer admissible au programme.
- (d) 7.18 2021-04-15 : Correspondance du sous-ministre demandant aux dirigeants des établissements d'enseignement supérieur de convier professeurs et enseignants des programmes d'études visés à soumettre leur candidature à titre de vaccinateur.

CA20/21-355.8/
VARIA

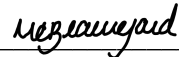
8. Varia

Sans objet.

LA SÉANCE EST LEVÉE



Christiane Pichette
Présidente



Marie-Eve Beaugard
Secrétaire
